

La Lettre de l'Usgeres

N°5 - Juillet 2012



Union
de Syndicats
et Groupements
d'Employeurs
Représentatifs
dans l'Économie
Sociale

Actualités p.2

Engagements et
actions de l'Usgeres p.2

Zoom sur ...
les emplois d'avenir p.3

Parole à ...
Jean-Pierre Bel p.4

L'USGERES EN QUELQUES LIGNES

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, employant plus de 800 000 salariés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale.



Alain Cordesse,
Président de l'Usgeres,
Vice-président du Conseil Supérieur de
l'Économie Sociale et Solidaire

Je tiens tout d'abord à féliciter et à encourager le nouveau gouvernement afin qu'il réponde aux nouveaux défis qui lui incombent avec toute l'énergie nécessaire. J'ai eu l'occasion de saluer la

création d'un ministère délégué à l'économie sociale et solidaire. Elle témoigne de la considération du nouveau gouvernement pour les acteurs de l'économie sociale et pour leur rôle dans le développement de la croissance et de l'emploi.

Suite aux démarches engagées pendant la campagne présidentielle, l'Usgeres a souhaité interpeller, dès le début du mois de mai, le Premier ministre et le Ministre du travail sur ses propositions concernant les thématiques de l'agenda social et les priorités économiques et sociales du gouvernement.

L'Usgeres se félicite de la décision prise par le Premier ministre, en lien étroit avec les partenaires sociaux représentatifs au plan interprofessionnel et avec le soutien du Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, de l'associer dans le cadre de la Grande conférence sociale qui se tiendra les 9 et 10 juillet au Palais d'Iéna. L'Usgeres est invitée à participer aux tables rondes « Développer les compétences et la formation tout au long de la vie » et « Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail ».

Je me réjouis de cette ouverture, signe encourageant pour l'économie sociale en général et pour les employeurs de l'économie sociale en particulier. Elle répond à une attente vive des employeurs de l'économie sociale qui souhaitent contribuer activement aux politiques économiques et sociales qui les concernent.

Le mardi 16 octobre se tiendra à la Cité Internationale Universitaire de Paris, la Convention nationale de l'Usgeres sur le thème « 2012-2017 : les enjeux, la place des employeurs ». Ce sera l'occasion de revenir sur les principaux enjeux pour les employeurs dans la mandature qui s'ouvre et sur la place qu'entendent notamment prendre les employeurs de l'économie sociale dans les espaces qui s'ouvriront. Chacun est invité à y participer et l'ensemble des organisations patronales sera présent à ce rendez-vous important pour notre Union.

Je tiens à remercier Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, d'avoir accepté de conclure ce numéro.

Bonne lecture !

L'USGERES ORGANISE SA 3^e CONVENTION NATIONALE LE THÈME - 2012-2017 : LES ENJEUX, LA PLACE DES EMPLOYEURS



L'Usgeres organise sa 3^e Convention nationale sur le thème « 2012-2017 : les enjeux, la place des employeurs ». Cette manifestation se déroulera le 16 octobre prochain à la Cité Internationale Universitaire de Paris (14^e).

Les échéances électorales achevées, le gouvernement nommé, la rentrée 2012 sera consacrée à la mise

en œuvre des priorités du nouveau Président de la République dans un contexte de crise de la dette, de la croissance et d'incertitudes sur le devenir du modèle social français.

C'est dans ce contexte que des experts, des représentants des pouvoirs publics mais aussi d'organisations patronales sont invités à échanger sur les principaux enjeux économiques et sociaux qui rythmeront la nouvelle mandature :

- Les nouveaux modèles économiques pour sortir de la crise et retrouver la croissance.

- L'impact de la crise sur l'emploi et sur la qualité de l'emploi.
- Les contours du modèle de protection sociale en sortie de crise.
- Le positionnement des employeurs sur l'évolution de la démocratie sociale, l'agenda social et le dialogue social.

Vous pouvez télécharger le programme de la journée et vous inscrire à cet événement sur www.usgeres.fr

2012 - 2017 : les enjeux, la place des employeurs

Le mot du Président

Les échéances électorales achevées, le gouvernement nommé et au travail, la rentrée 2012 sera consacrée à déployer le programme du nouveau Président de la République dans une période de crise de la dette, de crise de la croissance et d'incertitudes sur le devenir du modèle social français.

C'est dans ce contexte que l'Usgeres organise sa troisième Convention nationale sur le thème « 2012-2017 : les enjeux, la place des employeurs ».

A cette occasion, des experts, des représentants des Pouvoirs publics mais aussi d'organisations patronales sont invités à échanger sur les principaux enjeux économiques et sociaux qui rythmeront la prochaine mandature :

- 1 Les nouveaux modèles économiques pour sortir de la crise et retrouver la croissance.
- 2 L'impact de la crise sur l'emploi et sur la qualité de l'emploi.
- 3 Les contours du modèle de protection sociale en sortie de crise.
- 4 Le positionnement des employeurs sur l'évolution de la démocratie sociale, l'agenda social et le dialogue social.

Alain Cordesse
Président de l'Usgeres

9h00 Accueil des participants - petit déjeuner

9h30 Ouverture
Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social (sous réserve)
Alain Cordesse, Président de l'Usgeres

10h00 Trois temps d'échanges sur les problématiques économiques et sociales
De l'économie financiarisée à l'économie réelle : Quel modèle de développement économique pour retrouver la croissance et sortir de la crise ?
Philippe Akhazny, Economiste du travail, directeur de recherches au CNRS, docteur de l'Université de Paris
Vincent Chiquet, Directeur général du Centre d'études et d'analyses stratégiques
Patrick Lemaître, Président de la CEECOP, Confédération générale des SCOP

Comment développer un emploi de qualité en période de crise ?
Patrick Légeron, Psychologue et Directeur de Simulus, cabinet conseil consacré à la prévention du stress et des risques psychosociaux au travail
Pascale Girard, Vice-présidente de la région PACA
Hugues Vialat, Vice-président de l'Usgeres en charge du dialogue social

Quel modèle de protection sociale pour demain ?
Gaby Bonnard, Ancien dirigeant syndical, Conseiller auprès de la Direction générale de l'Économie Matérielle
Fabrice Henry, Président de l'UNOCAM (Union des complémentaires santé)
Alain Hernandez, Président de l'UMR (Union Mutualiste Retraités) et Secrétaire général de l'Usgeres

13h00 Cocktail déjeunatoire

14h30 Grand débat - Evolution de la démocratie sociale, agenda social, dialogue social : quel positionnement des employeurs ?
Un représentant du MEDEF (sous réserve)
Jean-François Roubaud, Président de la CGPME
Jean-Lucien, Président de l'URR
Gérard Gaspit, Secrétaire général de l'UNAF
Claude Cochereau, Vice-président de la PNEFA et Président de la Commission Nationale Emploi
Alain Cordesse, Président de l'USGERES

16h00 Synthèse des débats
Stéphane Roalis, Directeur de la société Cap Conseils
Hervé Roubaud, Expert en politiques sociales

18h30 Clôture
Renée Hamon, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, chargée de l'Économie sociale et solidaire (sous réserve)

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE L'USGERES

DÉCLARATION PARITAIRE SUR L'EMPLOI DES JEUNES

L'Usgeres a signé, le 6 février dernier, avec trois confédérations syndicales de salariés (la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC) une déclaration sur l'emploi des jeunes dans l'économie sociale.

L'objectif de cette déclaration : développer des actions afin de favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale, et ceci, à travers 7 axes de progrès, notamment : communiquer sur l'économie sociale auprès des jeunes, appuyer le développement de l'alternance au sein de l'économie sociale, encourager les pouvoirs publics à mettre en place un dispositif de soutien à l'embauche des jeunes en CDI et renforcer l'observation sur l'emploi des jeunes dans l'économie sociale.

Pour plus d'informations : www.usgeres.fr/Qui-sommes-nous/L'Usgeres-communique/Communiqués-de-presse

L'USGERES ET LES CRESS POURSUIVENT LEUR COLLABORATION

Une cinquantaine de représentants de l'Usgeres, des CRESS (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire) et du CNCRES (Conseil national des CRESS) se sont rencontrés à Paris, le 15 mai dernier, lors d'une journée d'échanges organisée par l'Usgeres.

Cette journée a été l'occasion de définir un cadre d'actions, et des méthodes de coopération pérennes entre Chambres et syndicats d'employeurs. Il s'agissait de favoriser l'émergence d'un discours et d'une culture partagés du syndicalisme employeur et des missions consulaires des CRESS afin de mieux répondre aux enjeux territoriaux et nationaux de reconnaissance et de développement du secteur.

Cette première initiative tend à s'inscrire dans la durée. Elle doit notamment donner lieu à la co-création d'outils techniques.

L'emploi d'avenir est un contrat aidé de même type que les emplois jeunes mis en place pendant la mandature 1997-2002. Le Président de la République propose d'en créer 150 000 afin de faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi, en priorité dans les quartiers populaires.

QUEL EST LE POSITIONNEMENT DES EMPLOYEURS FÉDÉRÉS PAR L'USGERES SUR CES CONTRATS ?

L'Usgeres accueille avec intérêt tout dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, en favorisant notamment leur insertion dans des secteurs d'activité dits d'avenir. Pour l'Usgeres, les emplois d'avenir doivent avant tout pouvoir être mis en œuvre dans des structures associatives ou dont l'objet correspond à des critères d'utilité sociale objectifs.

Un intérêt fort pour les contrats d'avenir dans l'ESS et en particulier dans le secteur associatif

Le secteur associatif est particulièrement concerné par les emplois d'avenir : c'est d'ailleurs celui dans lequel les perspectives de croissance de l'emploi et les besoins en matière de renouvellement des effectifs seront particulièrement importants dans les prochaines années. On estime qu'avec plus de 608 000 salariés de 50 ans et plus, c'est plus d'un salarié sur quatre de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui devrait prendre sa retraite d'ici 2020. Les métiers de l'environnement, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive, des loisirs et du tourisme, et de l'aide à domicile sont très présents dans le secteur associatif.

L'occasion de rénover la politique des contrats aidés, pas toujours adaptée au secteur non marchand

Pour l'Usgeres, la définition du contour des emplois d'avenir doit être une occasion de rénover la politique des contrats aidés, qui, aujourd'hui, n'apparaît pas adaptée au secteur associatif. L'Usgeres prône davantage de concertation en la matière. Elle suggère une programmation pluriannuelle et l'instauration d'une aide dégressive.

Pour assurer la réussite du dispositif, il paraît absolument nécessaire que le fléchage des publics bénéficiaires des futurs emplois d'avenir s'opère en tenant compte des besoins et des contraintes des employeurs associatifs. Et ce, pour répondre au double objectif d'une insertion durable des publics cibles dans l'emploi et d'une pérennisation de l'activité des structures associatives

Le paramétrage proposé par l'Usgeres

L'Usgeres plaide pour que les emplois d'avenir reprennent en grande partie le cadre établi pour les contrats « jeunes » qu'elle promeut. Ils devraient répondre notamment aux critères suivants :

- Mis en œuvre dans des structures associatives ou dont l'objet correspond à des critères d'utilité sociale objectifs.
- Destinés aux jeunes âgés de moins de 30 ans, la cible des moins de 26 ans étant prioritaire.
- Conclus sous la forme d'un CDD (3 ans minimum) ou CDI, à temps plein ou d'une durée minimale de 30 heures hebdomadaires.
- Un fléchage sur des postes et activités pour lesquels des besoins de recrutement importants s'expriment, besoins définis localement.
- Un niveau de qualification du bénéficiaire adapté aux prérequis du poste à occuper.
- Ouvrant droit, pour l'employeur, à une mesure de soutien financière importante de la part de l'État, sous la forme d'une aide dégressive, lui permettant d'anticiper la montée en charge progressive des coûts liés à cette embauche, dans un objectif de pérennisation de l'activité et de l'emploi.
- Une simplification des démarches administratives.
- Un accompagnement de l'employeur sur les aspects ressources humaines et dans la définition du modèle économique de son activité.
- Un accompagnement renforcé du titulaire du contrat : tutorat obligatoire et actions de formation nécessaires à l'accomplissement de son projet professionnel.
- Un pilotage national coordonnant des commissions territoriales multipartites et une évaluation rigoureuse.



Pour l'Usgeres, le développement de l'emploi dans le secteur associatif est conditionné à la mise en place d'une politique ambitieuse de soutien à l'activité.

PAROLE À ... JEAN-PIERRE BEL

Président du Sénat



Quelle place attribuez-vous à l'économie sociale et solidaire (ESS) pour faire face aux défis auxquels est aujourd'hui confronté notre pays ?

La relance de la production et la croissance sont deux conditions indispensables à la création de nouveaux emplois. Notre compétitivité devra concilier, en cohérence, les efficacités économiques, sociales et environnementales ; l'économie sociale et solidaire (ESS) a démontré qu'elle répondait avec efficacité à cet objectif, en s'inscrivant totalement dans l'économie tout en portant des valeurs humanistes. Elle a d'ailleurs mieux résisté à la crise, forte de son modèle qui offre moins de prises aux exigences et à la volatilité des marchés financiers.

Car il est plus que temps de redonner à l'humain toute sa place dans notre économie ; nous savons que le marché ne peut pas tout, que le capital ne peut pas être le seul moteur de l'économie : la dérégulation internationale et le libéralisme exacerbé ont montré leurs limites.

Dans la construction de la compétitivité, le social a sa place, l'humain a sa place. Le premier capital de l'entreprise est humain ; c'est un facteur de production, non une charge. Et la démarche mutualiste, coopérative, associative constitue une vraie réponse : regardez combien de projets individuels réussissent parce qu'ils s'inscrivent dans un collectif ?

L'ESS contribue à réinscrire l'entreprise dans notre pacte démocratique, en prônant la solidarité, en assurant un partage plus équilibré des revenus et des pouvoirs, mais aussi la transparence, notamment en termes de rémunération du travail.

En tant que Président du Sénat, quel lien faites-vous entre l'ESS et les territoires ?

Je suis convaincu que le renforcement de notre potentiel productif repose sur des dynamiques territoriales, avec une forte implication des collectivités. Les entre-

prises de l'ESS détiennent une place stratégique pour développer l'emploi sur l'ensemble du territoire car elles ont un ancrage territorial fort. Elles sont pionnières en matière d'économie durable et d'économie de proximité. Elles permettent de relocaliser certaines activités.

Je considère que le territoire doit servir de base à la mutualisation des stratégies, qu'il doit être le lieu de rassemblement d'énergies issues autant des entreprises que des associations ou des collectivités, à l'image de ce qu'ont initié les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), créées en 2001, à l'initiative du gouvernement de gauche de l'époque. Il s'agit de se réunir autour d'un projet commun, qui peut aller de l'organisation de services de santé de proximité à l'insertion professionnelle ou à l'aménagement écologique des territoires.

Quels sont, selon vous les chantiers prioritaires et relevant du travail parlementaire permettant de mieux inscrire l'ESS dans le paysage économique et social ?

François Hollande a annoncé son intention de faire voter une loi de programmation de l'économie sociale et solidaire pour accompagner de manière durable le développement de l'ESS en réelle concertation avec les acteurs du secteur.

Cette loi devra notamment assurer la représentativité patronale de l'économie sociale et solidaire, réserver une part de l'accès aux marchés publics locaux aux entreprises de l'ESS et élargir le financement de l'innovation à l'innovation sociale. Enfin, pour résister aux délocalisations induites par de pures logiques financières, il nous faut faciliter la transmission ou la reprise d'entreprises par les salariés, en instituant un droit de préférence de rachat, à égalité d'offre, au bénéfice des salariés. Les SCOP ont largement démontré leur capacité à s'inscrire pleinement dans l'économie de production.

Pour réfléchir à ces orientations stratégiques, un groupe de travail intercommissions sur l'économie sociale et a été créé au Sénat en mars. Il devrait rendre son rapport prochainement.

CONTACT

Sébastien Darrigrand, Délégué général
usgeres@usgeres.fr - www.usgeres.fr

USGERES 60-62 boulevard Diderot 75012 Paris
Tel : 01 43 41 71 72 Fax : 01 43 41 72 22